Cas confirmé COVID-19

Présence d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA)

Oui

- Appliquer les précautions additionnelles « **Aériennes-contact+** » et l'affiche rouge.
- Se référer à la recommandation « Réévaluation des IMGA en milieu d'hébergement et soutien à domicile en contexte de COVID-19 » et au « Tableau des IMGA ».

- Maintenir la porte fermée. La chambre devient une zone rouge.
- Procéder au transfert hospitalier de l'usager si IMGA non cessée.
- Faire porter le masque par l'usager lors du transfert.

Non

Appliquer les précautions additionnelles « **Contact gouttelettes+ » avec appareil de protection respiratoire (APR) N95** et l'affiche rouge

- Maintenir la porte fermée.
- Déterminer si l'usager demeure dans l'établissement (chambre de l'usager en zone chaude) ou transfert dans zone chaude externe.
- Prévoir toilette ou chaise d'aisance dédiée.
- Faire porter le masque par l'usager lors des soins.
- Dédier du personnel et du matériel à l'usager.

* Ne pas faire de dépistage COVID (à moins d'un avis médical) si l'usager a fait la COVID-19 depuis < 3 mois, est considéré comme rétabli, n'est pas immunosupprimé (INESS, 2020) et est asymptomatique.

Procéder à l'identification des usagers contacts étroits avec affiche correspondante (voir « Procédure identification des cas en milieu d'hébergement » et se référer à l'arbre décisionnel « Contact étroit avec usager confirmé COVID-19 »)

- Surveiller l'apparition de symptômes chez les usagers de l'unité et remplir la grille de surveillance des symptômes 2 fois / jour.
- Dépister rapidement les contacts étroits et contacts élargis selon les directives du service de PCI*.
- Pour les RI-RPA : remplir la liste de vérification « Mesures en prévention et contrôle des infections pour l'usager suspecté ou confirmé COVID-19 » (voir le site de Laval en Santé).

Pour la cessation des précautions additionnelles des cas confirmé COVID-19, voir procédure « Levée des mesures pour les usagers confirmés COVID-19 ».

Références : INSPQ. SRAS-COV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Version 10.0.
CNESST, Masques minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins.
INESS. COVID-19 et personnes immunosupprimées. 2020.

ARB_2022-06-13_RI-RPA_CHSLD_Cas confirmé COVID-19_VF

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Québec